BUREAU DU 24 MAI 2022

à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Aurélien MARION

DÉLIBÉRATION

B 2022/13 Domaine de compétences par thèmes - Proposition de modifications des conditions d'accès et d'ouverture de la Maison du Parc – Espace naturel sensible des marais des Ponts d'Ouve en 2023

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 24 mai 2022 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mai 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Florence MAZIER, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSSIGNOL

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

<u>Pour le Conseil régional</u>

JEAN Antoine, Valérie LAISNEY, Pascal MARIE, Malika CHERRIERE

<u>Pour les Conseils départementaux</u>

Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

<u>Pour les Communautés de Communes</u>

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin Grégory AIMARD, Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON

Soit un quorum de 15 membres sur 23.



B 2022/13 Domaine de compétences par thèmes - Proposition de modifications des conditions d'accès et d'ouverture de la Maison du Parc — Espace naturel sensible des marais des Ponts d'Ouve en 2023

État des lieux

Depuis l'ouverture du site au public en 1998, l'Espace naturel sensible des Ponts d'Ouve et la Maison du Parc ne font qu'un. Pour accéder au sentier et aux observatoires, il faut respecter les jours et horaires d'ouverture de la Maison.

Depuis fin 2018, la Maison du Parc est ouverte toute l'année selon 3 périodes :

- D'octobre à mars : du mercredi au dimanche (+ le mardi pendant les vacances scolaires et les jours fériés) de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h 30 (un agent à l'accueil par jour).
- D'avril à juin et en septembre : du mercredi au dimanche (+ le mardi pendant les vacances scolaires et les jours fériés) de 10h à 13h et de 14 h à 18 h 30 (1 agent à l'accueil par jour).
- En juillet et en août : tous les jours de 10 h à 18 h 30 (2 agents d'accueil tous les jours).

Accueil de groupes possible le mardi avec présence d'un agent d'accueil en plus des animateurs.

Fermetures annuelles : 3 semaines en novembre/décembre (temps de bureau pour les agents d'accueil) et deux semaines fin septembre/début octobre (travaux sur l'ENS)

Accès payant : 5€/personne donnant droit à un billet annuel, gratuit – 25 ans

Accès gratuit pendant la saison hivernale (21 décembre – 21 mars)

Ressources humaines dédiées à la Maison du Parc et l'ENS :

- 1 agent d'accueil titulaire / responsable Maison du Parc et régisseuse principale boutique temps plein
- 1 chargé de projet (CDD 1 an renouvelable) / rendez-vous du Parc temps plein
- 1 CDD 1 an à 20h/35h (un week-end sur deux, et temps complet pendant les vacances scolaires)
- 1 CDD 2 mois en renfort juillet/août temps plein
- 1 animateur / gestionnaire de l'ENS temps plein
- 1 animateur / chargé de suivis scientifiques temps plein
- 1 animateur / chargé des projets éducatifs temps plein
- 1 agent d'entretien de l'ENS temps plein

Difficultés :

Turn over sur le poste de chargé de projet (3 personnes depuis 2019).

Turn over sur le contrat proposé à 20h/35h. Il intéresse peu, car beaucoup de contraintes, peu d'intégration à l'équipe, difficulté de trouver un emploi complémentaire (4 personnes depuis 2020).

État des lieux selon année de référence avant Covid : 2019

Janvier	610
Février	1511
Mars	830
Avril	1781
Mai	3085
Juin	2447
Juillet	3398
Août	4359
Septembre	1389
Octobre	1233
Novembre .	800
Décembre	401
Total	21844

Recettes	
Janvier	1 278,30 €
Février	3 022,59 €
Mars	2 822,77 €
Avril	6 713,29 €
Mai	6 906,46 €
Juin	7 615,17 €
Juillet	10 671,46 €
Août	14 502,13 €
Septembre	4 411,77 €
Octobre	3 157,28 €
Novembre	2 535,70 €
Décembre	985,20 €
Total	64 622,12 € Accusé de réception en pr

OSO-255002552-20220524-DELIB_B2022_13-DEDate de télétransmission : 17/06/2022
Date de réception préfecture : 17/06/2022



Propositions d'un nouveau calendrier d'ouverture et de nouvelles modalités d'accès

Jusqu'au 13 novembre 2022, maintien du calendrier prévu.

À partir du 14 novembre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, fermeture de la Maison du Parc, mais accès libre à l'Espace naturel sensible (sentier et observatoires) du mercredi au dimanche de 9 h 30 à 17 h 30 - accès gratuit, sauf animations et visites guidées qui restent payantes.

Fermeture complète du site (MDP + ENS) aux vacances de fin d'année (Noël et Jour de l'an)

À partir de 2023 :

- > De début janvier au 31 mars : accès libre à l'ENS du mercredi au dimanche de 9 h 30 à 17 h 30 sans passer par la Maison du Parc **SAUF** vacances scolaires de février (toutes zones), ouverture de la Maison du Parc du mercredi au dimanche de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h 30.
- > Du 1^{er} avril à fin septembre : accès **payant** à l'ENS par la Maison du Parc aux jours et horaires d'ouverture de la Maison du Parc. Soit du mardi au dimanche de 10 h à 13 h et de 14h à 18 h 30 (fermeture le lundi), **ET** tous les jours de 10 h à 18 h 30 du 1^{er} juillet au 31 août.
- > D'octobre à décembre : accès libre à l'ENS du mercredi au dimanche de 9 h 30 à 17 h 30 sans passer par la Maison du Parc **SAUF** vacances scolaires d'automne, ouverture de la Maison du Parc du mercredi au dimanche de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h 30.
- > Fermetures annuelles (ENS +MDP) : dernière semaine de septembre et première semaine d'octobre pour les travaux de l'ENS et les deux semaines des vacances de Noël.
- > Quand la Maison du Parc est fermée et l'accès possible librement à l'ENS : permanence d'un agent les samedi et dimanche uniquement sur l'ENS (la MDP reste fermée).
- > Retour à un calendrier d'animations grand public similaire à 2019.

Propositions pour la mise en œuvre

Aménagements, travaux, acquisition :

- Cheminement dans la prairie pour accéder au site sans passer par la Maison du Parc (attention accès PMR)
- Panneaux d'affichage pour informer les visiteurs quand la MDP est fermée : un panneau info ENS + MDP et un autre panneau info territoire (ornitho, marais blancs...)
- Eco-compteur, suivi de la fréquentation quand la MDP est fermée
- Campagne de communication, refonte du dépliant, création d'affiches

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VALIDE** ces propositions de nouveau calendrier d'ouverture et de nouvelles modalités d'accès la Maison du Parc. **ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme Transmis en préfecture le 16 juin 2022

Françoise LEROSSIGNOL

Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Parte d'Ouve PR 127

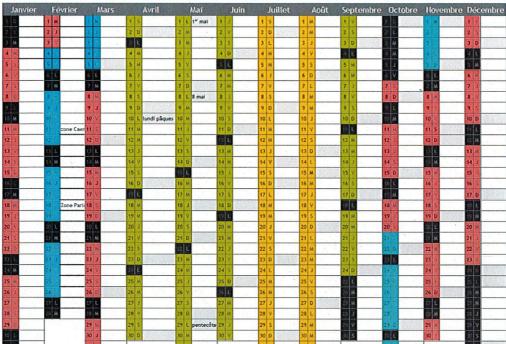
Saint Came-du-Mont

Tél. 02 33 71 61 9056179560025622922052410EH

Date de télétransmission : 17/06/2022 Date de réception préfecture : 17/06/2022

Pare nature de three for three for Courte et à Basin

Calendrier 2023



MDP + ENS ouverts 10h-13h / 14h-18h30
MDP fermée + ENS Accès libre 9h30/17h30
MDP + ENS fermés
MDP + ENS ouverts 10h/18h30
MDP + ENS ouverts 9h30-13h / 14h-17h30

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouvé - BP 137
Saint Céine du Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
fet 02 33 71 51 69 - Info@parc-coleotin-bessin In

